



Paris, le 12 avril 2011

Communiqué

Charlotte BRUN, Secrétaire nationale aux personnes âgées, handicap et dépendance

Jean-Patrick GILLE, Secrétaire national à la famille

L'aide à domicile meurt à petit feu

Les associations d'aide à domicile, qui accompagnent chaque jour des centaines de milliers de familles et de personnes en perte d'autonomie, tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois sur leurs difficultés financières. 20 000 emplois sont menacés.

La crise n'est pas seule en cause : le Parti socialiste avait déjà protesté contre la suppression de certaines exonérations de cotisations patronales à compter du 1er janvier 2011 et dont le coût supplémentaire est évalué à 2% pour les personnes âgées et en situation de handicap et à 15% pour les familles. Pour ces publics, désavantagés par le système établi par les lois Borloo, qui ne profite qu'aux plus aisés, et confrontés par ailleurs aux remboursements de médicaments et aux forfaits médicaux, cela va entraîner une diminution des heures de présence et d'accompagnement, donc des difficultés plus grandes dans la vie quotidienne.

Concernant les personnes en perte d'autonomie, le Parti socialiste rappelle à la ministre Roselyne Bachelot qu'elle avait promis en début d'année la création d'un fonds d'urgence prélevé sur le budget de la CNSA et qui soutiendrait dans un premier temps les associations acceptant de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Le « grand débat sur la dépendance » ne doit pas être réduit à des enjeux financiers : il est indispensable de prévoir l'accompagnement humain des personnes en perte d'autonomie.

Nous souhaitons surtout la création d'une filière professionnelle de l'aide à domicile, financée par la solidarité nationale, à la fois pour garantir la qualité de l'aide à domicile et pour sécuriser la situation de celles et ceux qui participent de la « société du soin » que nous appelons de nos vœux.